

**ARRETE DAJI/2020/SIGNATURE/N°049**  
**portant délégation de signature**

à

**Monsieur Mossadek TALBY**  
**Directeur du Collège doctoral Aix-Marseille****Le Président de l'Université d'Aix-Marseille**

Vu le Code de l'Education,  
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,  
Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 6 janvier 2020 portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,  
Vu l'arrêté DAJI/2015/Nomination/n°07 portant nomination de Monsieur Mossadek TALBY à la direction du Collège doctoral Aix-Marseille,

**ARRÊTE****Article 1**

Délégation est donnée à Monsieur **Mossadek TALBY**, à effet de signer en son nom et pour les affaires du Collège doctoral Aix-Marseille, les actes qui suivent.

En cas d'absence ou d'empêchement de **Monsieur Mossadek TALBY**, **Monsieur Alain SOMMERVOGEL**, reçoit délégation afin de signer les actes mentionnés aux articles 2 et 3.

**Chapitre I**  
**Affaires Financières****Article 2**

Monsieur **Mossadek TALBY** reçoit délégation de signature pour tous les actes relatifs à l'exécution budgétaire du CF Collège doctoral sur l'UB Recherche 9800D de la structure financière de l'établissement incluant les ordres de mission lorsque la prise en charge financière des frais afférents est supportée sur le budget du Collège doctoral.  
Il atteste du service fait.

**Chapitre II**  
**Gestion des personnels****Article 3**

Concernant la gestion des personnels affectés au Collège doctoral, Monsieur **Mossadek TALBY** reçoit délégation de signature pour les actes suivant :

- a) les demandes de congés des personnels,
- b) les procès-verbaux d'installation des personnels,

### **Chapitre III**

#### **Dispositions Générales**

##### **Article 4**

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans les locaux du Collège doctoral, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux, à la diligence du Directeur Général des Services.

##### **Article 5**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

##### **Article 6**

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

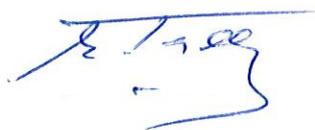
Fait à Marseille, le 06 janvier 2020

Vu et pris connaissance,

Le .....

Les délégataires

Le délégant



**Mossadek TALBY**

Directeur du Collège doctoral Aix-Marseille



**Eric BERTON**

Président d'Aix-Marseille Université



**Alain SOMMERVOGEL**

Directeur de la Formation Doctorale